

**REMY BONMARTEL**

**Le 12 octobre 2015**

**Directeur Général des Services**

**VILLE de MONTIVILLIERS**

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

Lors de la dernière réunion de conseil municipal, le lundi 14 septembre 2015, monsieur le Maire a annoncé publiquement en fin de séance qu'il avait décidé de mettre fin à mon détachement sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services de la VILLE de MONTIVILLIERS.

Lors de cette séance, **de façon inhabituelle** (Je pense que vous l'admettez) en plus d'un public nombreux, il y avait la présence de deux journalistes, du correspondant de presse et du service communication de la Ville.

La loi n'oblige en pareil circonstance (fin de détachement d'un DGS) qu'à une simple information des conseillers municipaux.

Quand la personne concernée est désignée nominativement, comme cela a été le cas pour ce qui me concerne, **la pratique respectueuse prévue par les textes est de demander le « Huis Clos ».**

Monsieur le Maire a préféré donner cette information publiquement, occasionnant un article dans le journal Le Havre Presse du 17 septembre 2015 dont le titre : « **Bonmartel limogé** » peut mettre en cause mon honorabilité et occasionne pour moi un préjudice moral considérable dans cette ville **où j'agis pour l'intérêt général et la qualité du service public depuis près de 36 ans.**

C'est d'autant plus difficile à vivre pour moi que cette « sanction » n'a pour cause réelle que le non-respect par la municipalité des deux volets importants de ma responsabilité : **Diriger l'ensemble des services municipaux** et être **garant de la bonne application de la réglementation.** Je ne suis sanctionné que parce que j'ai fait mon travail **sans renoncer à ces prérogatives.** Etant tenu au devoir de réserve, je ne peux pas aller plus loin dans cette explication, mon droit d'expression est inexistant au regard de celui des élus.

Par ailleurs, Monsieur le Maire, dans son information, a indiqué que j'étais sur ma fonction de DGS depuis juillet 2014. En fait, juillet 2014 n'est que la date du renouvellement de ce détachement. **Puisque j'occupe cette fonction depuis décembre 1982 soit 33 ans.**

J'ai coordonné, pendant cette période et au cours des 7 mandats que j'ai été amené à suivre, **plus de 300 réunions de conseil municipal** sans que jamais il n'y ait de difficulté et ma secrétaire **Christine DELAPORTE**, pendant l'essentiel de cette période, en a assuré seule le secrétariat administratif (il n'a jamais été nécessaire de la remplacer pour une quelconque raison, elle n'a jamais fait faux bond)

Le public présent a été témoin du respect qui lui a été apporté depuis de longues années, nous sommes la seule ville à permettre un suivi correct des séances en lui communiquant en séance la teneur des rapports ; de plus les comptes rendus sont toujours adoptés à l'unanimité.

Je ne souhaite pas m'exposer lors d'une séance publique supplémentaire aux regards de tous alors que ma fonction m'est retirée : je dois me protéger, c'est d'ailleurs la recommandation de mon association professionnelle le Syndicat National des Directeurs Généraux.

**Aussi, je ne serai pas présent ce soir.**

Je tiens à m'en excuser auprès de la très grande majorité des élus avec lesquels mes relations ont toujours été cordiales.

Veillez croire mesdames et messieurs les conseillers municipaux en l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

**REMY BONMARTEL**

PJ : charte de déontologie des DGS